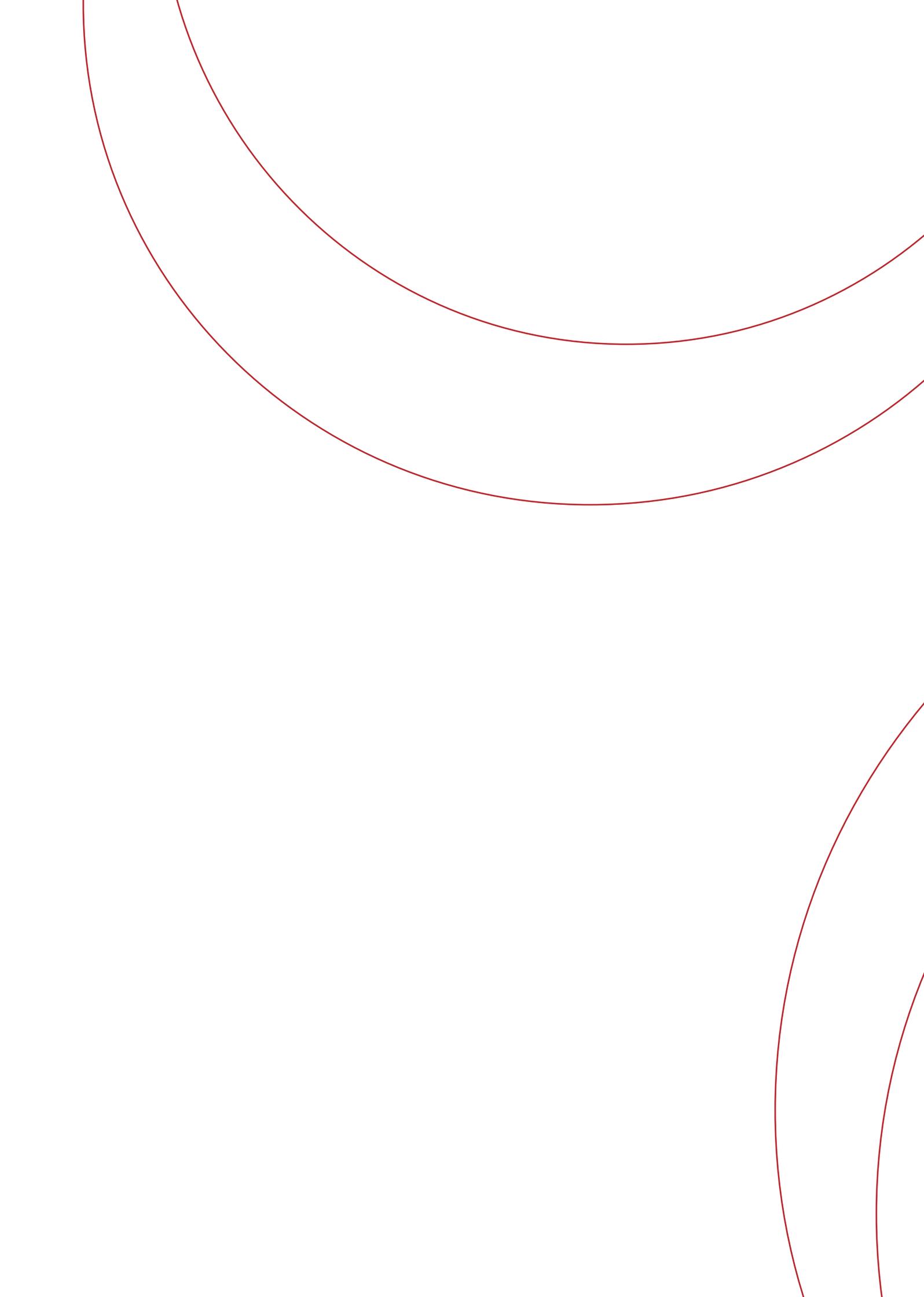


Résidence d'architecture à Pleaux Cahier des charges



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

La **Communauté de Communes du Pays de Salers a été** créée en 2004, elle se situe au nord-ouest du département du Cantal et regroupe 27 communes. Quatorze communes sont incluses dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et six de ces quatorze font partie du Syndicat Mixte du Puy Mary-Grand Site de France. Le territoire s'étend sur plus de 643km² et Pleaux est la commune la plus peuplée du territoire.

Bénéficiant d'un vaste territoire rural, la Communauté de Communes du Pays de Salers a élaboré une véritable stratégie territoriale en menant des politiques sectorielles, en créant des équipements structurants qui poursuivent des objectifs de développement harmonieux ainsi que des conditions favorables au maintien et à l'accueil de nouvelles populations.

Dotée d'atouts touristiques (les deux Plus Beaux Villages de France du Cantal et une Petites Cités de Caractère®) et d'un excellent cadre de vie, elle souhaite mener une politique d'attractivité axée notamment sur le développement d'activités en appuyant les porteurs de projets dans leur démarche. Elle a notamment créé plusieurs espaces d'activités, des maisons d'artisans d'art, un hôtel d'entreprises, et souhaite aujourd'hui parfaire son accompagnement. Eloignée des axes autoroutiers, elle en fait une caractéristique différenciante pour la qualité de vie et compose avec un développement des réseaux et des usages numériques.





Pleaux

La commune de Pleaux est située dans le Nord-Ouest du Cantal en région Auvergne Rhône Alpes. Elle appartient à la Communauté de Communes du Pays de Salers.

La particularité de la Commune de PLEAUX est qu'elle regroupe 4 communes dites communes associées (Pleaux – Loupiac – St-Christophe-les-Gorges – Tourniac) issues d'une fusion au 1er janvier 1972 (loi dite MARCELIN du 16 juillet 1971).

En 2020, la commune a lancé un programme dynamique pour favoriser l'installation de nouveau habitants. En effet, le solde migratoire de la commune est positif mais ne compense pas le solde démographique déficitaire.

Ce programme dynamique est composé de nombreux axes avec notamment :

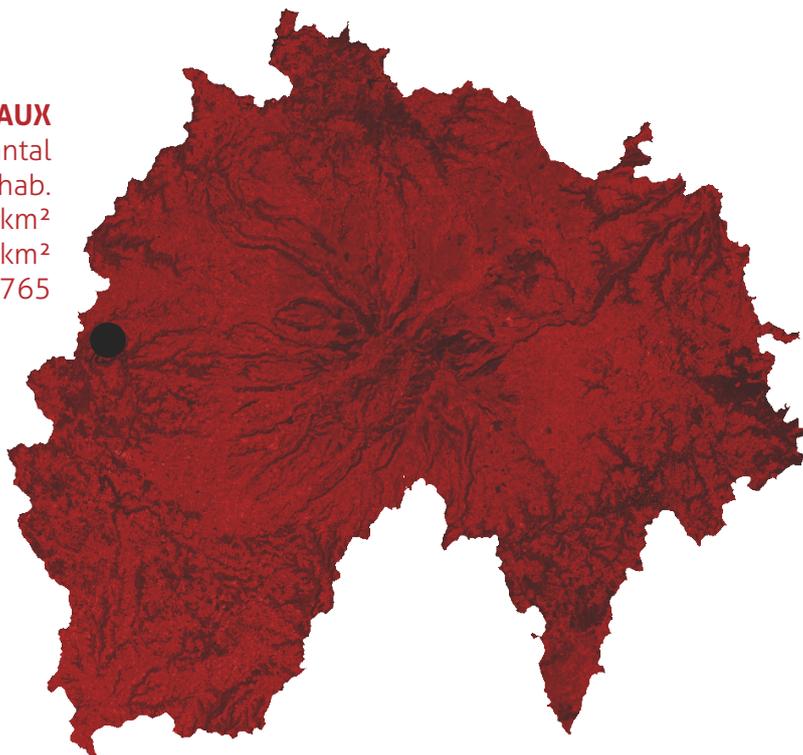
- Faciliter l'accès au travail à distance avec la création d'un village d'entreprises du numériques et un co-working
- Développer les services pour les habitants (Services de la mairie accessibles en 24/7, antenne des finances publiques, création d'une micro-crèche...)
- Soutenir les actions d'animations mises en places par les associations (soutien logistique, financier, moral...)
- Création d'une Halle de marché Polyvalente (offrir un abri de la pluie et du soleil pour les différentes foires et manifestations)
- Créations d'activités et d'hébergements sur le site du lac de Longayroux

Pour la première fois depuis plus de 30 ans, la population a augmentée à Pleaux pour passer de 1488 en 2019 à 1511 en 2020.

C'est dans ce cadre, que l'appel à candidature pour une résidence d'architecte visant à identifier avec la population le devenir de l'ensemble Saint-Joseph est mené.



PLEAUX
Commune du Cantal
1 511 hab.
92,39 km²
16 hab./km²
↓264↑765

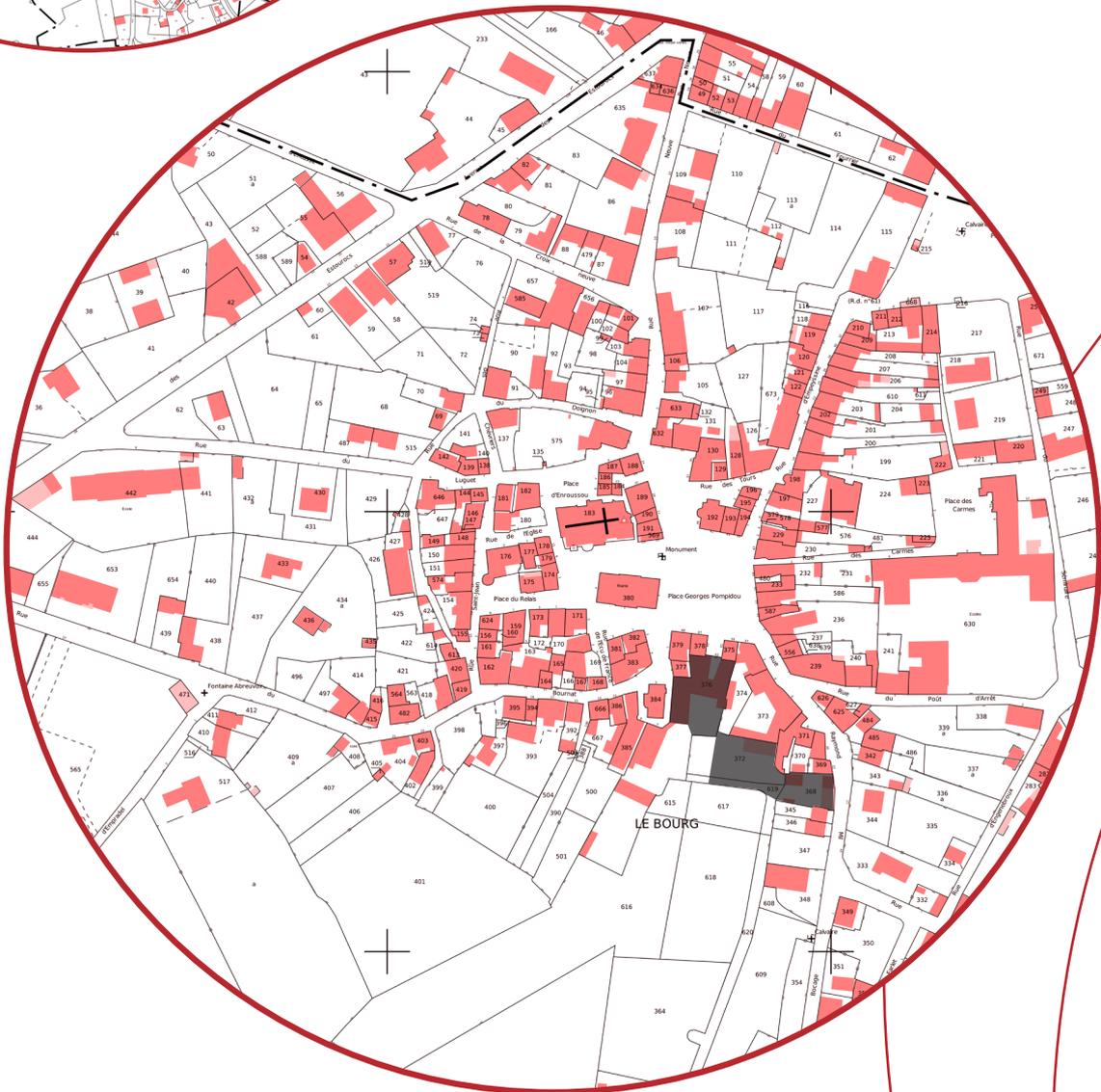


L'ensemble Saint Joseph représente quelques 1200 m² sur 2 niveaux et se développe en 3 ailes. Il est situé au coeur du bourg de Pleaux, avec un accès direct sur la place de la mairie entre les numéros 67 et 59. La commune vient d'acquérir cet ensemble positionné sur les parcelles 372,619, 368 et en partie sur la parcelle 376. (une partie de cette parcelle reste la propriété du diocèse pour l'institution qui accueille aujourd'hui une trentaine d'élèves scolarisés en primaire.)

Histoire : Dès 1808, des religieuses de Saint-Joseph (congrégation qui naquit au Puy et qui avait pour but l'éducation et le soulagement des pauvres) s'installèrent à Pleaux à l'initiative de l'abbé Mailhes, curé de Pleaux, dans l'ancien hospice Saint-Charles qui n'était plus habité faute de revenus.

On leur attribua le titre de Dames de charité en souvenir des dames fondatrices de la confrérie de charité. En 1814 l'abbé Mailhes leur acheta ces bâtiments plus fonctionnels situés sur l'enclos Lascombes, ancien fief des Tournemire de Scorailles. Cet enclos comprenait la chapelle, le parloir et un bâtiment qui les reliait au sud. Devant ces derniers, s'étendaient une cour et un jardin. Cet établissement réputé dispensait aux jeunes filles une instruction qui les amenait jusqu'au bac.





UN PROJET DE TERRITOIRE

Ce projet s'inscrit dans le territoire de la commune et de la Communauté de Commune, ses objectifs sont multiples : participer à l'accueil de nouvelles populations et répondre à leurs aspirations en termes de travail, renforcer l'offre de services pour les habitants et offrir un lieu permettant de fédérer les initiatives locales.

UN PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

La ville de Pleaux a été sélectionnée par l'état pour bénéficier du programme Petites Villes de Demain qui, par l'affirmation des centralités de ces villes de moins de 20 000 habitants, propose un appui d'ingénierie et un soutien financier pour le développement de projet structurants favorisant l'attractivité de ces territoires. Le projet de résidence d'architecture à Pleaux bénéficie de l'appui financier de l'ANCT dans le cadre de Petites Villes de Demain.



LES PARTENAIRES DU PROJET

Le projet est coordonné par le CAUE du Cantal et Cantal Ingénierie et Territoire.

Il est cofinancé par la commune de Pleaux et ses partenaires : la Communauté de Communes du Pays de Salers, l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale, la Région Auvergne Rhône-Alpes, Le Département du Cantal

LE DISPOSITIF DE RÉSIDENCE

Imaginée sur le modèle des résidences d'artistes, la résidence d'architecture est un dispositif de médiation culturelle innovant destiné à ouvrir le regard du plus grand nombre sur les problématiques contemporaines liées à l'identité des villes et des territoires. Elle engage également le débat sur la relation entre ville et architecture, oriente les regards sur les espaces de vie, sur les liens entre l'habitat et l'environnement local, qu'il soit rural, naturel ou agricole. Le projet de résidence d'architecte repose sur la pleine disponibilité pendant **6 semaines (réparties entre décembre 2021 et mars 2022), d'un groupement composé à minima de deux professionnels dont un ,au moins, diplômé en architecture.**

Pensée comme une façon novatrice de sensibiliser à la notion d'espace, la résidence d'architecture a pour vocation de créer les conditions originales d'une rencontre entre des professionnels investis dans l'aménagement des territoires et la population locale. Elle s'inscrit dans une démarche à la fois pédagogique et culturelle et repose sur le lien fort entre l'équipe résidente et les habitants.

Elle a pour vocation de contribuer à ouvrir le regard des habitants sur le cadre de vie, à s'interroger sur le devenir du collège Saint Joseph et sur le développement du territoire de Pleaux, de susciter des questionnements sur la production architecturale, les usages, les modes de vie, ainsi que les liens entre habitat et l'environnement local. Il est à préciser que la résidence est par ailleurs associée à un temps de réflexion et d'expérimentation.



LE DÉROULEMENT

La résidence dure **six semaines, réparties sur trois périodes.**

1 semaine d'immersion (découverte du territoire et premiers contacts)

- Lors de cette première semaine, le groupement réalise une analyse architecturale et paysagère du bourg qu'il enrichit en rencontrant les habitants, les acteurs et les partenaires locaux. Cette première lecture du bourg permet d'en révéler les particularités, ainsi que les pratiques et les usages qui y sont liés. L'inscription de l'ensemble Saint Joseph dans son tissu urbain, son rapport à la cité et aux espaces publics sont au coeur de cet étape.

3 semaines (lecture du bourg, ateliers)

- Forts d'une première expérience du territoire, les résidents, en s'appuyant sur des dynamiques locales, associent les habitants à leur démarche exploratoire pour créer ainsi ensemble un programme. Pour rendre compte de ce travail, un blog dédié à la résidence sera mis en place par l'équipe, ainsi que tous supports de communication jugés nécessaires à la visibilité du projet. A cette étape, la future équipe de maîtrise d'oeuvre pour le projet sera connue et des temps d'échanges seront organisés entre les équipes pour développer et affiner le programme du projet.

2 semaines (ateliers de conception, restitution)

- Un temps fort de restitution et de valorisation de la démarche sera organisé. Il constituera une occasion unique de rendre compte du projet à l'ensemble des habitants du territoire et de valoriser le travail effectué avec les habitants. Ce temps est aussi l'occasion de mettre un coup de projecteur sur les projets de la commune à destination des porteurs de projets et futurs habitants potentiels du territoire.

Le projet sera présenté aux élus et à la population et le dossier sera remis à l'issue de la dernière semaine.

LES OBJECTIFS

La résidence d'architecture à Pleaux a pour objectifs :

- d'accroître la notoriété du territoire auprès d'un public extérieur,
- de promouvoir le territoire comme un territoire d'opportunité de travail où il fait bon vivre,
- de favoriser une synergie entre les habitants et le projet de rénovation du collège Saint Joseph,
- de permettre aux habitants de mieux appréhender leur cadre de vie et de valoriser le patrimoine local, grâce à l'implication des résidents,
- de transmettre à un large public des connaissances sur les problématiques rurales et architecturales relatives au territoire .

LES MOYENS MIS EN OEUVRE

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs des participants, est signée au début de la résidence entre les résidents, Le CAUE, le CIT et la commune de Pleaux.

La commune de Pleaux met à disposition du groupement en résidence un espace de travail équipé (internet, imprimante, etc.), un lieu de restauration pour les repas du midi, ainsi qu'un lieu d'hébergement pour toute la durée de la résidence. L'hébergement et la restauration ne dépasseront pas la somme de 3.000€ TTC.

Pour mener à bien son travail de résidence, le mandataire et son ou ses co-résidents bénéficieront d'une

indemnité de résidence d'un montant de 10.000€ TTC, versée sur facture ou note d'honoraires (cette somme est versée au mandataire, pour l'ensemble du binôme), une indemnité de déplacement, versée sur justificatifs d'un montant maximum de 1.000€ TTC, un budget de production d'un montant limité à 4.000€ TTC, alloué uniquement sur justificatifs, avec l'accord préalable du CAUE pour la conception et la réalisation des outils et supports de restitution dans le cadre exclusif de la résidence.

Nota bene : le groupement retenu devra être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel.

LE SUIVI DE LA RÉSIDENCE

Durant toute la résidence, les travaux seront suivis par l'équipe du CAUE, du CIT et de la commune de Pleaux et de ses partenaires institutionnels. **Pendant la résidence, l'équipe mettra en œuvre une dynamique d'échange et de découverte par des outils de restitution des travaux : publications, photos, vidéos, blog...**

Il sera demandé à l'équipe de produire une communication régulière et qualitative.

Des temps d'échange et de suivi seront organisés à chaque étape du projet à l'occasion desquels les résidents feront état de l'avancement et de la méthodologie du projet. La résidence sera jalonnée de temps forts afin de fédérer la population autour du projet et permettant une mise en éclairage du processus.

L'APPROPRIÉTÉ DES ŒUVRES, DROITS D'AUTEUR ET D'EXPLOITATION

Les œuvres créées dans le cadre de la résidence sont la propriété des résidents.

L'architecte mandataire et son binôme autorisent, à titre non exclusif, le CAUE, le CIT et la commune de Pleaux à reproduire et représenter les travaux réalisés à des fins de promotion de la résidence et de la démarche sous les formes suivantes : imprimés (brochure, programme, magazine, communiqué et dossier de presse, ...) numériques (site internet et leurs réseaux sociaux)

Le mandataire et son binôme céderont les droits d'exploitation des créations finales à la commune de Pleaux, cela pour une période de minimum 3 ans.

L'ÉVALUATION DE LA RÉSIDENCE

Un bilan partagé sera réalisé avec l'ensemble des parties impliquées à la fin de la résidence.

Un bilan écrit sera produit par les résidents et sera intégré au bilan final demandé par les partenaires financiers.

Les résidents devront :

Créer et alimenter un site internet dédié à la résidence,

Produire un support présentant leur démarche et leurs réalisations dans le cadre de leur résidence. (la forme sera libre : publication, reportage photographique, ou vidéo ... etc.),

Ces outils permettront de partager la démarche et les actions en cours.

Ils constitueront des supports témoins de l'expérience menée.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Qui peut candidater ?

- La résidence est ouverte à un minimum de **deux professionnels** disposant d'une identité sociale permettant leur rémunération sous forme d'honoraires.
- Le mandataire sera titulaire d'un diplôme d'architecte.
- Le groupement sera composé à minima de deux professionnels nourrissant un grand intérêt pour le cadre de vie (architecte, urbaniste, paysagiste, communicant, sociologue, historien, artiste, etc.).

Dossier de candidature

Le dossier de candidature (max 5 Mo) comprendra :

- Une note d'intention de l'équipe présentant sa motivation, son intérêt pour la résidence, la complémentarité de l'équipe et de son intérêt, (A4 recto-verso, police minimum 11 pt)
- Une présentation du binôme (10 lignes)
- Une présentation du projet de résidence envisagé, sa méthodologie et sa structuration
- Le CV des intervenants, ainsi que la copie du diplôme pour les architectes non-inscrits à l'Ordre des Architectes ou le justificatif d'inscription à l'ordre pour ceux qui le sont,
- Un dossier de références présentant les projets, réalisations de chaque membre de l'équipe précisant le rôle du ou des membres de l'équipe et les éléments relatifs à votre statut professionnel, (1 A4 recto-verso par candidat)
- La fiche de candidature complétée, datée et signée.

Critères de sélection

Le jury sera sensible à :

- La pertinence de la réponse et du constat
- Capacité à avoir une approche novatrice
- Capacité à impliquer la population dans les différentes phases du projet en adéquation avec le territoire et le public cible, ainsi qu'à la qualité des contenus ;
- l'intérêt pour les démarches expérimentales de conception, la pédagogie et la communication ;
- la capacité à mettre en œuvre des démarches intégrant les enjeux écologiques, sociaux et culturels du milieu d'intervention tout au long de l'élaboration du projet ;
- la qualité graphique de présentation des contenus ;
- la capacité d'animer et de communiquer le projet sur le territoire et au-delà de la commune et du département

Les candidats présélectionnés seront prévenus par mail puis invités à s'entretenir de leur projet devant le jury (présentiel ou visio)

L'ensemble des postulants sera prévenu uniquement par mail à l'issue des résultats du jury.

Le dossier est à envoyer au plus tard le 30 OCTOBRE 2021, par courrier électronique au CAUE du Cantal : contact@cauecantal.fr

et en copie :

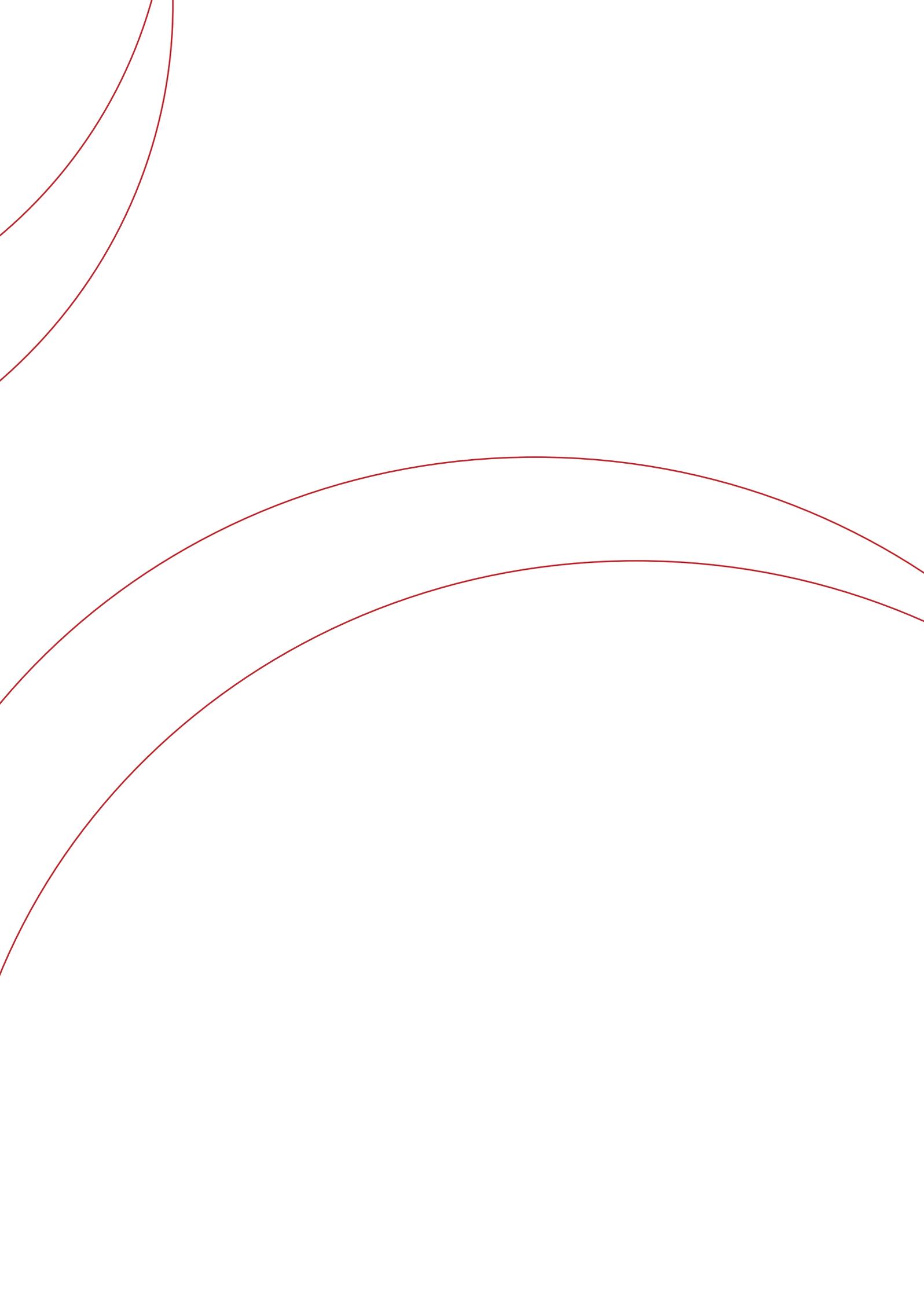
Commune Pleaux : pleaux@wanadoo.fr

Cantal Ingénierie Territoire : mplantecoste@cantal.fr

La prise en compte de votre candidature vous sera confirmée par mail dès réception. Les dossiers incomplets, ne respectant pas les consignes ou reçus hors délai ne seront pas pris en compte.

Calendrier

- 30 septembre 2021 : lancement de l'appel à candidature
- 30 octobre 2021 : clôture de l'appel à candidature
- 15 au 19 novembre 2021 : étude des candidatures et choix des équipes qui seront auditionnées
- 22 au 26 novembre 2021 : entretiens des équipes choisies, choix de l'équipe qui réalisera la résidence, les résultats sont annoncés par mail aux candidats.
- 31 mars 2022 : Restitution et clôture de la résidence.





Cantal
c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement